

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 56 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 7 Absent(s) excusé(s) : 35 Absent(s) : 17</i>
--	---	---

Date de convocation : 6 mai 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du mercredi 13 mai 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-05-13-CM-3 :

### Rapports sur les diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de Covid-19.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
VU l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,  
VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,  
CONSIDERANT que le Conseil métropolitain doit être informé des diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de Covid-19,

PREND ACTE des rapports, joints en annexes, constituant le compte-rendu des diligences accomplies par Monsieur le Président de Metz Métropole durant les mois de mars et avril 2020 en réponse à la crise sanitaire Covid-19,

PREND ACTE du rapport, joint en annexe, faisant état des diligences accomplies par Monsieur le Président en matière budgétaire.

Pour extrait conforme  
Metz, le 14 mai 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK  


**RAPPORT D'INFORMATION**

**RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE METZ  
METROPOLE EN REPOSE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

**MOIS DE MARS 2020**

**Le présent rapport constitue un rendu-compte des décisions prises par le Président de Metz Métropole en réponse à la crise sanitaire COVID-19 durant le mois de mars 2020. Il est destiné à la bonne information du Conseil métropolitain en application des dispositions de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020.**

## **I. LE CONTEXTE NATIONAL DE GESTION DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19 :**

### **A. Chronologie de la gestion de crise**

Au niveau national et international, la crise a été marquée par plusieurs dates importantes :

- Le **déclenchement du stade 1 de l'épidémie** le 25 janvier, caractérisé par des premiers cas de coronavirus en France et par la mise en place d'un accueil spécifique des voyageurs en provenance de zones à risques.
- La **déclaration du Coronavirus comme "Urgence de santé publique de portée internationale"** le 30 janvier par l'Organisation Mondiale de la Santé.
- Le **déclenchement du plan "Orsan REB<sup>1</sup>"**, le plan de réaction du système de santé à la pandémie de coronavirus, le 13 février.
- Le franchissement du **stade 2 de l'épidémie** le 29 février.
- L'annonce de la **fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités** le 12 mars à compter du 16 mars.
- Le **passage de l'épidémie au stade 3 et la fermeture de tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays** le 14 mars.
- Le **début du confinement** le 17 mars pour deux semaines, renouvelé le 27 mars pour deux semaines supplémentaires.

### **B. Textes juridiques adoptés durant la gestion de crise**

La gestion de crise a été encadrée, au niveau national, sur la période, par plusieurs textes juridiques :

- **Arrêté du 13 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19** : interdiction de tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes en milieu clos ou ouvert sur le territoire métropolitain de la République jusqu'au 15 avril 2020.
- **Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19** :
  - Fermeture des lieux accueillant du public non indispensables à la vie de la Nation tels que les cinémas, bars ou discothèques ; commerces à l'exception de ceux présentant un caractère indispensable comme les commerces alimentaires, pharmacies, banques, stations-services ou de distribution de la presse.
  - Suspension de l'accueil des usagers dans les établissements d'accueil des enfants et les établissements d'enseignement scolaire et supérieur.
- **Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19** : interdiction jusqu'au 31 mars 2020 du déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements pour les motifs encadrés par le décret.

---

<sup>1</sup> Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires - Risque épidémique et biologique

- **Loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 :**
  - Etat d'urgence sanitaire déclaré pour deux mois, soit jusqu'au 24 mai 2020 sur l'ensemble du territoire.
  - Autorisation du Premier ministre à prendre par décret des mesures listées par la loi (ordonner un confinement à domicile, des réquisitions, interdire les rassemblements).
  - Autorisation du Gouvernement à prendre par ordonnances, d'ici le 24 juillet 2020, des mesures provisoires afin de répondre à la situation de confinement que connaît le pays.
  
- **Ordonnances du 25 mars 2020 :**
  - **Ordonnance sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
    - Report de plusieurs échéances prévues dans la loi en matière budgétaire et fiscale, (adoption du budget primitif ; arrêt du compte administratif ; vote des taux et tarif des impôts locaux par les collectivités territoriales).
    - Adoption de mesures de souplesse budgétaire (dépenses d'investissement, mouvements entre chapitres, recours à l'emprunt, dépenses imprévues...).
  
  - **Ordonnance sur les mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats de la commande publique :**
    - Prolongation possible des délais de réception des offres et adaptation des modalités de la mise en concurrence en cours de procédure.
    - Prolongation possible des marchés publics qui arrivent à échéance par avenant.
    - Gel des clauses contractuelles relatives aux sanctions et aux pénalités et indemnisation en cas de résiliation du contrat ou d'annulation de bons de commande.
    - Assouplissement des règles d'exécution financières des contrats de la commande publique, notamment en permettant aux acheteurs de verser des avances.
  
  - **Ordonnance sur la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et adaptation des procédures**
    - Suspension des délais applicables aux demandes présentées aux autorités administratives notamment en matière de droit des sols (déclaration de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc...).
    - Prorogation des autorisations, permis et agréments délivrés par une autorité administrative.
  
- **Ordonnances du 1<sup>er</sup> avril 2020**
  - **Ordonnance relative au fonctionnement et à la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements.**
    - Renforcement des pouvoirs des exécutifs locaux en période de crise afin de permettre la continuité de l'action publique.
    - Renforcement de l'information des assemblées.
    - Possibilité de tenue des assemblées délibérantes par visioconférence ou audioconférence pour éviter leur réunion physique.

## **II. LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE METZ METROPOLE EN REPONSE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

En réponse à la crise, le Président de Metz Métropole a été conduit à prendre des mesures d'urgence afin d'organiser la gestion de crise et d'adapter l'activité des services au contexte sanitaire.

Une conférence téléphonique avec l'ensemble des maires de la Métropole, qui s'est tenue le 30 mars, a été l'occasion de présenter l'ensemble des dispositifs mis en place et de recueillir l'avis et les préoccupations des maires. En effet, dans cette période difficile, la Métropole se doit par ailleurs de venir en aide, dans une logique de solidarité, à ses communes qui se retrouveraient en difficulté notamment pour assurer la continuité des services publics essentiels à la population, renforcer des services en direction des personnes fragiles ainsi qu'accompagner des activités économiques de proximité. Elle a ainsi mis en place des réunions d'échanges d'information et de pratiques afin de partager les enjeux et d'envisager des actions communes.

### **A. UNE ADAPTATION DE L'ORGANISATION METROPOLITAINE AFIN DE MAINTENIR LES MISSIONS ESSENTIELLES**

#### **o Anticipation de la crise (fin février- mi-mars)**

Dès les premiers signaux de l'épidémie, la Métropole a pris plusieurs mesures afin de préparer son administration à cette période exceptionnelle et adapté son organisation à la gestion de crise :

- **Mise à jour du plan de continuité des activités de Metz Métropole** et vérification de l'opérationnalité des plans de continuité de ses satellites.
- **Mise en place d'une organisation de gestion de crise au niveau stratégique** et pilotage d'un comité de gestion de crise composé des directions les plus impactées.
- **Déploiement des équipements et logiciels permettant le télétravail des agents prioritaires** au titre de leurs missions indispensables à la continuité de la nation.
- o **Déclenchement d'un plan de continuité d'activité afin d'assurer la sécurité, la salubrité et le bien-être des habitants (13 mars)**

Le Plan de continuité d'activités de la Métropole a été déclenché dès le début de la crise afin d'assurer le maintien des activités indispensables tant en matière de services à la population que de services support :

- **Les services à la population indispensables à la continuité de la vie de la nation (Metz Métropole et ses concessionnaires) :**
  - o Le service public de l'eau potable, de l'assainissement
  - o Le service public des énergies - chauffage urbain, distribution d'électricité et de gaz
  - o Le service public des mobilités
  - o Le service de crémation
  - o Le service public de la collecte et du traitement des déchets
  - o Le service public de la voirie
  - o Le versement des aides sociales des usagers

- L'instruction des autorisations du droit des sols
- Les services de soutien économique aux entreprises
- **Les services supports indispensables au bon fonctionnement des services prioritaires :**
  - Les services du courrier
  - Le service d'entretien ménager
  - Les services de la direction du bâtiment et de la logistique
  - Le service informatique
  - Les services des achats et de la logistique
  - Les services de paie des agents
  - Les services assurant l'engagement des dépenses et le règlement des factures
  - Le standard téléphonique
  - Les services de la communication
  - Les services juridiques et des assemblées
- **Mise en œuvre de mesures de protection renforcée**

**Le Plan de continuité détermine ainsi les agents devant être impérativement, soit présents physiquement, soit en télétravail actif avec un matériel adapté.** Ce sont ainsi 450 personnes qui constituent le noyau dur de Metz Métropole afin d'assurer la continuité des fonctions vitales de la collectivité. Parmi eux, certains sont en continu sur le terrain (les agents de la collecte des déchets, de la voirie, du courrier, de l'entretien ménager par exemple), d'autres interviennent sur le terrain dès qu'une intervention est nécessaire (agents de la maintenance, des systèmes d'information, ...).

**Des mesures de protection** (gestes barrières, équipements individuels de protection, organisation permettant de garantir la distanciation sociale, mise à disposition de gels hydroalcooliques et lingettes désinfectantes) **et de préservation** (dispositif de rotation, mise en quarantaine préventive) **ont été mises en œuvre afin d'assurer la sécurité du personnel.**

Tous les agents aux missions indispensables, pouvant assurer leur activité à distance, ont été équipés prioritairement afin de pouvoir télétravailler.

**Par ailleurs, autant d'agents de la Métropole qu'il a été possible d'équiper informatiquement continuent leurs activités en télétravail, afin d'assurer le maintien des missions qui sont les leurs et la bonne marche des projets de long terme qui leur ont été confiés.**

## **B. DES MESURES EXCEPTIONNELLES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET AU TERRITOIRE**

### ○ **Le soutien à l'économie**

Les conséquences de la crise sanitaire sont nombreuses pour l'économie locale : annulations d'événements, perte brutale de chiffre d'affaires dans beaucoup de secteurs, difficultés d'approvisionnement pour beaucoup d'entreprises. En réponse à cette situation inédite, dès la fin du mois de mars, les réflexions sur les mesures de soutien à l'économie ont commencé.

- **La Région Grand Est, en lien avec la Banque des territoires, les EPCI et les départements, a souhaité mettre en place un fonds de soutien en trésorerie aux petites entreprises en difficultés.** Un dialogue resserré avec la Région a eu lieu au

cours du mois de mars, à la fois entre les exécutifs, entre les DGS et entre les agences d'attractivité, afin de définir les contours et règles de travail de ce fonds.

**La participation de la Métropole dans le comité d'engagement des avances, sa contribution à hauteur de 500 000 euros, ainsi que l'implication de l'agence Inspire Metz dans le traitement des demandes ont été sollicitées. C'est au cours du mois d'avril que le dossier sera finalisé, et le sujet abordé au cours d'une réunion exceptionnelle de la commission développement économique.**

- **Au titre des mesures d'allègement temporaire des charges sociales des entreprises figure le report du versement mobilité, qui constitue une ressource à hauteur, en moyenne, de 3,75 M€ par mois pour la Métropole.** Le montant final de la taxe pour l'année 2020 devrait par ailleurs être inférieur aux prévisions, puisque les rémunérations des salariés en chômage technique ne sont pas intégrées dans la base. A noter également que les recettes de billetterie, qui représentent en moyenne 1,25 M€ TTC par mois, sont en forte baisse.
- **La Métropole a maintenu pleinement l'activité de mandatement et paiement des factures pour ne pas pénaliser ses fournisseurs.** Pendant la durée du confinement, les services se sont organisés pour garantir le traitement régulier des factures de ses fournisseurs, en liaison étroite avec la Direction Générale des Finances Publiques. Les délais de traitement ont été beaucoup raccourcis grâce à cette organisation et le nombre de factures en retard de paiement a sensiblement baissé.
- **La Métropole a maintenu ses subventions aux organisateurs de manifestations annulées** dès lors que des dépenses ont été engagées.

L'agence métropolitaine Inspire Metz, en lien avec services de la Métropole, aide et guide les entreprises afin qu'ils puissent bénéficier au mieux des aides publiques. Elle agit en pleine concertation avec les chambres consulaires et partenaires associatifs.

D'autres mesures de soutien à l'économie (suspension du versement de la taxe locale de séjour, report de loyers...) ont été discutées et feront l'objet de développement ad hoc dans le rapport mensuel concernant la période du mois d'avril.

- o **Une adaptation de l'activité et des procédures en soutien au secteur du bâtiment et travaux publics**

Compte tenu des circonstances qui ne permettent plus l'exécution normale des contrats publics, la Métropole a souhaité ne pas pénaliser davantage les opérateurs qui font face à un aléa non maîtrisable. La plupart des chantiers étant à l'arrêt, la Métropole a ainsi pris plusieurs mesures d'accompagnement :

- **Suspension des délais de réalisation des travaux ou prestations prévus contractuellement dans les marchés et suppression de toutes les pénalités de retard prévues dans les marchés publics** passés par la collectivité.
- **Report au 15 mai des délais de remise des offres pour les consultations** lancées par Metz Métropole permettant ainsi aux entreprises de répondre après le confinement. Ce délai pourra être prorogé si nécessaire en fonction de la situation.
- **Maintien de l'activité d'instruction des dossiers d'autorisation des sols.**
- Assouplissement de certaines règles des marchés publics pour permettre une reprise de l'activité plus rapide le moment venu.

- **Une mise en valeur des circuits courts en soutien au secteur agricole**

Le secteur agricole est particulièrement touché par la crise en raison de pertes de marchés, en lien avec la baisse de la consommation, l'arrêt de l'approvisionnement de certaines restaurations collectives telles que les cantines scolaires, les difficultés ou l'impossibilité d'effectuer de la vente directe, ainsi que les difficultés d'export.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle, la Métropole a souhaité accompagner producteurs et consommateurs dans leur gestion quotidienne de la crise. **Metz Métropole a ainsi mis en valeur sur son site internet et auprès de ses agents la plateforme d'échanges [www.drive-fermier-moselle.fr](http://www.drive-fermier-moselle.fr)**, permettant la mise en relation des uns et des autres sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le soutien du site répond aux attentes des agriculteurs, dont l'activité est mise à mal par le confinement, en proposant aux habitants, en quête de produits frais et locaux, des solutions et offres de proximité.

### **C. UNE SOLIDARITE RENFORCEE AU SEIN DU TERRITOIRE**

L'action métropolitaine dans cette période de crise a consisté également en un travail en lien permanent avec les autres collectivités de la Région Grand Est, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat pour apporter les compétences et l'aide de Metz Métropole dans cette guerre sanitaire.

- **Un don de 40 000 masques**

La poursuite de la crise sanitaire a également créé un besoin en masques de protection pour les différents personnels de santé, du médico-social et du social sur le territoire. Aussi, par solidarité et par souci de contribuer à l'effort collectif, **la Métropole a fait don à l'Agence Régionale de Santé de 10 000 masques de type FFP, ainsi que de 30 000 masques chirurgicaux pris sur son stock stratégique**. Ce matériel a été distribué aux professionnels de santé et du médico-social pour se protéger, ainsi que leurs patients face à l'épidémie de Covid-19.

- **La mise en valeur du soutien psychologique à distance proposé par le Centre Pierre Janet**

La Métropole a **mis en lumière le dispositif de soutien psychologie du Centre Pierre Janet**. Accessible à tous et gratuit, il est réservé aux personnes (travailleurs exposés au coronavirus et plus généralement habitants) souhaitant un accompagnement face aux événements liés à l'épidémie de COVID-19.

- **Un accompagnement des personnes les plus démunies**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement comprend des aides financières à des personnes en difficulté pour se loger ou se maintenir dans leur logement et des mesures d'accompagnement social nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement. Afin d'accompagner les personnes les plus démunies durant la crise, la Métropole a maintenu l'activité d'instruction des dossiers FSL garants de la cohésion sociale et reste en contact étroit avec les bailleurs sociaux pour assurer le logement d'urgence des personnes en danger.

### **III. CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS AU SEIN DE METZ METROPOLE EN REPONSE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 AU COURS DU MOIS DE MARS 2020**

#### **A. Période du lundi 24 février au dimanche 8 mars**

##### **Vendredi 28 février**

- Prise de connaissance des directives nationales à faire appliquer à l'échelon local par une participation de la Directrice générale des services de Metz Métropole et de la Directrice Générale Adjointe Ressources Humaines et Moyens Techniques à une réunion d'information organisée par le Préfet de la Moselle.
- Information par le Président des Maires des Communes membres de la Métropole, par mail, de la situation sanitaire et des recommandations de la Préfecture de la Moselle.
- Information de l'ensemble des agents, par voie de note, de la conduite à tenir pour les personnes revenant des zones à risque de coronavirus COVID-19.
  - o Décision de confiner les agents revenant de ces zones durant une période de 14 jours suivant leur retour.
  - o Rappel des consignes de sécurité et des gestes barrières.

##### **Lundi 2 mars**

- Organisation d'une première réunion du comité de Direction Générale dédiée à la gestion de crise ayant décidé :
  - o Le lancement de la démarche de mise à jour du plan de continuité d'activités de l'administration métropolitaine selon un calendrier contraint.
  - o La création d'une cellule de crise au sein de Metz Métropole.
  - o La nomination de la Directrice Déléguée Prospective Stratégie et Innovation Territoriale comme responsable de la cellule de crise.
  - o Le recensement des stocks existants et le lancement de commande de gels hydroalcooliques, gants, masques et lingettes désinfectantes afin de compléter les stocks et pratiques déjà existantes notamment à la Direction du Cycle des Déchets.

##### **Mardi 3 mars**

- Information des organisations syndicales de la situation sanitaire et des mesures prises afin de protéger les agents réalisée en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). A cette occasion, est discutée la méthode d'information des représentants au cours des semaines à venir, chaque organisation désignant un correspondant qui sera tenu au courant des mesures prises directement, au fur et à mesure, durant la phase de mise en place d'une nouvelle organisation de crise.

##### **Mercredi 4 mars :**

- Information de l'ensemble des agents, via l'intranet de Metz Métropole, des recommandations du gouvernement issues du site officiel [gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) et invitation des agents à s'informer en recourant à cette source d'information fiable.
- Organisation d'une première réunion de la cellule de crise qui acte le délai de mise à jour du plan de continuité d'activité au vendredi 6 mars.

**Vendredi 6 mars :**

- Prise de connaissance des dernières directives nationales par une participation de la Directrice générale des services de Metz Métropole et de la Responsable de la cellule de crise à la deuxième réunion d'information et de prévention sur le COVID-19 organisée par la Préfecture de Moselle.
- Information par le Président des Maires des Communes membres de la Métropole, par mail, de la situation sanitaire et des recommandations de la Préfecture de la Moselle.
- Organisation de la deuxième réunion de la cellule de crise ayant décidé :
  - o L'arrêt d'une première version du plan de continuité d'activité actualisé en réponse à l'épidémie de COVID-19.
  - o La mise à disposition de matériels informatiques permettant le télétravail pour les agents exerçant des missions prioritaires au titre du plan de continuité.

**B. Période du lundi 9 mars au dimanche 15 mars****Lundi 9 mars :**

- Information de l'ensemble des agents, par mail, de la situation sanitaire en Moselle, de l'organisation mise en place au sein de Metz Métropole en réponse à la crise épidémique et des consignes locales à appliquer, alignées sur les décisions nationales.

**Mardi 10 mars :**

- Adoption d'une procédure interne d'organisation des services en matière de communication de crise.

**Mercredi 11 mars :**

- Information de l'ensemble des encadrants, par voie de note, des procédures à mettre en place face aux situations rencontrées dans le contexte du coronavirus (suspicion de cas de coronavirus, confinement, etc.).
- Information de l'ensemble des encadrants, par voie de note rédigée par le pôle juridique, des conditions d'exercice du droit de retrait et de l'organisation des services par l'autorité territoriale en cas de circonstances exceptionnelles.
- Organisation d'une réunion d'information des Directrices Administratives et Financières afin d'assurer le relais d'information et de mise en œuvre des consignes au sein des Directions.

**Jeudi 12 mars :**

- Information des membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la situation sanitaire au regard de l'épidémie COVID-19 et des nouvelles mesures prises afin de protéger les agents.

**Vendredi 13 mars :**

- Suite aux annonces du Président de la République la veille au soir, organisation d'une cellule de crise commune entre Metz Métropole et la Ville de Metz afin de coordonner les décisions des deux administrations en matière de fermetures d'établissements scolaires et culturels et d'organisation du plan de continuité d'activité pour les services support mutualisés.
- Organisation par le Président de Metz Métropole d'une deuxième réunion du comité de Direction Générale dédiée à la gestion de crise, ayant décidé :
  - o L'activation du plan de continuité d'activité.

- La fermeture des établissements recevant du public : le Conservatoire de Metz Métropole, le Complexe Sportif Du Val Saint Pierre à Jury ainsi que l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine à compter du lundi 16 mars.
  - La fermeture du Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole et du Centre Pompidou-Metz, de l'Opéra-Théâtre à compter du vendredi 13 mars au soir.
  - Le report des représentations de l'Opéra-Théâtre.
  - L'adaptation du service de transport : fin de circulation des services scolaires à compter du lundi 16 mars et modification des horaires d'accueil de l'Espace Mobilité LE MET'.
  - L'envoi d'un communiqué de presse reprenant ces informations.
- Organisation d'une troisième réunion de la cellule de crise pour mise en œuvre des décisions du Président.
  - Information de l'ensemble des agents, par mail, des modalités d'organisation de l'administration en matière :
    - D'autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfant.
    - D'organisation de la continuité de l'activité métropolitaine.
    - De télétravail.
    - D'organisation des réunions internes.
    - D'accueil physique et téléphonique de la Métropole.

### **C. Période du lundi 16 mars au dimanche 22 mars**

#### **Lundi 16 mars :**

- Information de l'ensemble des agents, par mail :
  - Du déclenchement du plan de continuité d'activité au sein de la Métropole.
  - De l'organisation mise en place afin de maintenir la continuité des services qui détermine les agents devant être impérativement, soit présents physiquement, soit en télétravail actif avec un matériel adapté.
  - Des conditions pratiques, en matière financière, RH et informatique de mise en œuvre du plan de continuité de l'activité.
- Décision de suspension des permanences de mise à disposition des composteurs jusqu'à nouvel ordre et information des habitants par voie de communiqué de presse.
- Information des habitants, par les réseaux sociaux, de la demande qu'il leur est faite par la Métropole d'éviter, jusqu'à nouvel ordre, de se rendre en déchèteries.
- Organisation d'une troisième réunion du comité de Direction Générale, dédiée à la gestion de crise, afin de coordonner la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle organisation.

#### **Mardi 17 mars :**

- Délivrance, à l'ensemble des agents devant réaliser leur activité en présentiel dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité, des attestations employeurs permettant des déplacements dérogatoires au confinement.
- Organisation d'une quatrième réunion du comité de Direction Générale, dédiée à la gestion de crise, afin d'évaluer la bonne mise en place du dispositif de Plan de Continuité d'Activité tant pour les agents assurant leur mission en présentiel que pour les agents en télétravail.

- Information des habitants, par voie de communiqué de presse, d'une suspension de la collecte des bornes textile "Le Relais" implantées sur le territoire de Metz Métropole, réalisée par le collecteur tri d'Union.
- Décision d'une fermeture au public de l'ensemble des déchèteries de la métropole à partir du jeudi 19 mars, 18h et d'une suppression du ramassage des encombrants et information des habitants par voie de communiqué de presse.
- Décision d'adaptation des horaires du réseau LE MET' à partir du mercredi 18 mars, au regard de la fréquentation, et information des habitants par les réseaux sociaux.
  - o Passage du service en horaires du samedi.

#### **Mercredi 18 mars :**

- Lancement d'une étude relative à la faisabilité et aux objectifs de la création d'un dispositif de soutien de Metz Métropole aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire.

#### **Jeudi 19 mars :**

- Rencontre entre le Président et le Vice-président en charge du traitement et valorisation des déchets, et les agents de la Direction du Cycle des Déchets mobilisés sur le terrain, afin d'évoquer l'organisation mise en place afin de maintenir l'activité.
  - o Décision de mise à disposition de masques aux agents de la Direction du Cycle des Déchets et proposition de nouvelles modalités d'adaptation de l'activité de collecte des déchets afin de renforcer les mesures barrières.
  - o Retour de ces dispositions aux organisations syndicales.
- Mise à jour du recensement du stock de masques en vue de répondre à l'appel réalisé la veille par l'Agence Régionale de Santé.
- Organisation d'une cinquième réunion du comité de Direction Générale, dédiée à la gestion de crise, afin de suivre la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité.
- Information de l'ensemble des encadrants sur leur rôle dans le maintien de l'activité et de la cohésion d'équipe en période de confinement.
- Décision de mise en place de nouveaux horaires sur le réseau LE MET' à partir du samedi 21 mars, au vu de la fréquentation, et informations des habitants par les réseaux sociaux :
  - o La fréquence de passage, organisée selon le service habituel du samedi, est divisée par deux.

#### **Vendredi 20 mars :**

- Décision de suspension de la collecte des emballages recyclables en porte à porte à partir du lundi 23 mars, en raison de la fermeture par Haganis du centre de tri et afin de concentrer les moyens humains sur la collecte des déchets ménagers garante de la salubrité publique, et information des habitants par voie de communiqué de presse.
- Début des travaux avec la Région Grand Est pour la mise en place d'un fonds régional de soutien aux entreprises en difficulté, avec la participation de la Métropole et l'implication de l'agence Inspire Metz.

## **D. Période du lundi 23 mars au dimanche 29 mars**

### **Lundi 23 mars :**

- Décision de suspension de la tenue des cérémonies au crématorium du cimetière de l'Est, afin de protéger le personnel, les familles et les proches, en application des dispositions prises par le Gouvernement, et information des habitants par voie de communiqué de presse.
- Information aux organisations syndicales du plan détaillé des agents chargés de la continuité d'activité de la Métropole et des mesures de protection prises afin d'assurer la sécurité du personnel.
- Décision de mise en œuvre de nouvelles modalités d'adaptation de l'activité des agents de la voirie (passage de trois à deux agents dans les cabines).

### **Mardi 24 mars :**

- Organisation d'une sixième réunion du comité de Direction Générale, dédiée à la gestion de crise, afin de suivre la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité.
- Lancement d'un travail d'identification des crédits, au sein du Budget Primitif, pouvant financer un dispositif de soutien à l'économie du territoire.

### **Mercredi 25 mars :**

- Information des habitants, par voie de communiqué de presse, du niveau de service de la collecte des déchets (maintien de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, suspension des collectes sélectives, fermeture des déchetteries) et rappel de recommandations.
- Don à l'Agence Régionale de Santé de 10 000 masques de type FFP et de 30 000 masques chirurgicaux, réserve stratégique dont s'était dotée la Métropole avant la crise.

### **Jeudi 26 mars :**

- Production d'une note sur les conditions du report du paiement des loyers des entreprises en difficulté.
- Mise en place de nouvelles conditions d'instruction des autorisations du droit des sols par la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité, afin d'assurer un traitement désormais complètement dématérialisé de l'activité.

### **Vendredi 27 mars :**

- Décision d'adaptation des horaires du réseau LE MET' de manière progressive, au vu d'une fréquentation faible, voire nulle, et information des habitants par les réseaux sociaux.
- A compter du vendredi 27 mars :
  - o Suppression des services de soirée FLEXO en raison d'une fréquentation nulle.
  - o Suppression de la navette N84 qui dessert la ZAC d'Augny en raison d'une fréquentation nulle.
- A compter du lundi 30 mars :
  - o Renforcement des lignes METTIS aux heures de pointe (passage toutes les 15 minutes) pour permettre le maintien d'une distanciation sociale et fin des services à 22h (dernier départ de l'hôpital Mercy).

- A compter du mercredi 1<sup>er</sup> avril :
  - o Circulation de toutes les lignes PROXIS et des NAVETTES N86 – 87 – 88 et 91 exclusivement en transport à la demande. La réservation est rendue obligatoire à minima la veille d'un départ et le samedi pour le lundi.
- Décision d'engager un dialogue avec les organisations syndicales sur des mesures RH d'accompagnement de la gestion de crise et de l'après-crise et organisation d'une visioconférence avec les représentants du personnel sur deux thématiques : temps de travail (RTT, congés, compte épargne temps) et rémunération (primes).

**Samedi 28 mars :**

- Participation du Président à la visioconférence des membres de France urbaine afin d'échanger sur les mesures prises, dans les territoires, en réponse à la crise et de déterminer les demandes et points de vigilance à adresser au Gouvernement.

**RAPPORT D'INFORMATION**

**RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE METZ  
METROPOLE EN REPOSE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

**MOIS D'AVRIL 2020**

**Le présent rapport constitue un rendu-compte des décisions prises par le Président de Metz Métropole en réponse à la crise sanitaire COVID-19 durant le mois d'avril 2020. Il est destiné à la bonne information du Conseil métropolitain en application des dispositions de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020.**

## **I. Une mise en œuvre du service public de la Métropole selon les principes d'adaptabilité et de continuité**

Tout le long du confinement, les services de la Métropole ont assuré le maintien des activités indispensables au territoire, en particulier la collecte et le traitement des déchets, l'entretien de la voirie, la gestion du cycle de l'eau et de l'énergie, la disponibilité des transports en commun.

Toutefois, la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai, annoncée par le Président de la République dans son allocution le 13 avril, a amené la Métropole à adapter son activité afin de répondre à des enjeux économiques (accompagnement de la reprise des activités du BTP), des enjeux environnementaux (réouverture des déchetteries et reprise de l'activité de collecte sélective) ou des enjeux sociaux.

L'activité métropolitaine s'est ainsi reconfigurée, tout au long de son plan de continuité d'activités, pour répondre aux besoins du territoire et poursuivra cette démarche dans son plan de reprise d'activités guidée par les principes cardinaux du service public : continuité, égalité et adaptabilité.

Le mois d'avril a ainsi été marqué par la reprise progressive de plusieurs activités importantes de la Métropole :

### **- Le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP).**

Dès le mardi 16 mars, date de la mise en place du confinement, le Pôle Application du Droit des Sols a poursuivi l'instruction des permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanismes, tant pour les dossiers en cours que pour ceux déposés à partir de cette date. La dématérialisation des actes a été progressivement mise en place en collaboration étroite avec les Communes Membres, chargées de délivrer lesdites autorisations.

Le mois d'avril a ainsi pu être consacré à la reprise progressive du secteur du BTP, par la mise en place de règles de sécurité spécifiques sur les chantiers conformément aux recommandations nationales, pour plusieurs politiques publiques métropolitaines (voirie, aménagement, GEMAPI..).

A la Direction de la Mobilité et des Espaces Publics, un premier chantier a redémarré le 20 avril sur la Zone d'Activité Economique (ZAE) des deux fontaines à Metz et cinq chantiers la semaine suivante. L'activité d'études de la Direction a été réorganisée pour accompagner cette reprise, et le retour sur le terrain de certains surveillants de travaux, ainsi que des équipes en charge du marquage a été organisé.

Pour la Direction du Cycle de l'Eau et de l'Energie, cette reprise a également été effective sur les chantiers d'assainissement et de GEMAPI réalisés sur le territoire de la métropole. Un chantier Gemapi du ruisseau Saint Pierre a ainsi repris le lundi 27 avril dans les communes de Peltre et de Chesny et plusieurs chantiers reprendront prochainement.

S'agissant de la Direction de l'aménagement, le chantier d'aménagement de la ZAC Pointe Sud sur le Plateau de Frescaty a pu reprendre mercredi 29 avril, en particulier les terrassements pour la mise à l'air libre du ruisseau de la Ramotte. La publication d'un guide des bonnes pratiques pour la reprise des chantiers archéologiques par la Direction Générale des Patrimoines le 28 avril favorisera la reprise prochaine des chantiers archéologiques dans les meilleures conditions sanitaires. Ce guide reprend les mesures de distanciation sociale et de protection des ouvriers en les adaptant au contexte particulier de l'archéologie et des différents types de chantier, mais aussi au contrôle scientifique et technique des Services Régionaux de l'Archéologie des Directions Régionales des Affaires culturelles (DRAC).

Enfin, les chantiers internes sur les bâtiments métropolitains pilotés par la Direction des Bâtiments et de la Logistique (Teilhard, Carré de l'Escadron, Opéra-Théâtre...) seront relancés dans les semaines à venir, et particulièrement le chantier de la Maison de la Métropole dont la réunion de redémarrage interviendra le lundi 11 mai. A cet effet, des avenants aux Plans de Prévention ont été signés afin d'intégrer les mesures de distanciation sociale et de protection. Ces dispositions ont également permis de maintenir les interventions des entreprises extérieures sur les bâtiments, notamment en matière de maintenance curative, tout au long du confinement.

#### - **La Collecte et le Traitement des Déchets.**

Suite à la décision de la Préfecture de la Moselle d'autoriser les déplacements individuels vers les déchetteries, la Métropole a engagé la réouverture de l'ensemble des déchetteries du territoire métropolitain à compter du lundi 27 avril aux jours et horaires habituels. Les professionnels ont été invités à continuer à se rendre à la déchetterie qui leur était réservée jusqu'alors. Afin d'assurer le maintien de la distanciation sociale entre les usagers, les agents d'accueil ont été chargés de réguler l'entrée.

Par ailleurs, la publication de normes nationales sur les centres de tri a permis la réouverture du centre de tri d'Haganis à compter du lundi 27 avril et ainsi le rétablissement de l'activité de collecte sélective, suivant un plan prévisionnel en trois phases soumis à une évaluation hebdomadaire avant le déclenchement de la phase suivante :

- A partir du lundi 27 avril, reprise effective pour 29 Communes : Verneville, Gravelotte, Laquenexy, Ars-Laquenexy, Noisseville, Nouilly, Plappeville, La Maxe, Chieulles, Mey, Vany, Vantoux, Pournoy, Fey, Coin-Les-Cuvry, Marieulles, Coin-sur-Seille, Cuvry Pouilly, Saulny, Scy-Chazelles, Lessy, Jussy, Vaux, Sainte-Ruffine, Lorry, Saint-Privat, Amanvillers et Rozerieulles. Pour ces Communes, collectées par une benne bicompartimentée, la reprise d'activité ne nécessitait en effet pas d'organiser immédiatement le retour des agents mis en réserve.
- A partir du lundi 4 mai, reprise effective pour la Commune de Metz.
- A partir du lundi 11 mai, reprise effective pour l'ensemble des Communes.

#### - **Les transports en commun**

Tout au long du mois de mars et d'avril, des ajustements du service de transports ont été mis en place pour s'adapter à la baisse sensible de fréquentation, tout en accompagnant les déplacements obligatoires des soignants et usagers. Le réseau a donc continué d'être

exploité sur la base d'un réseau minimal, avec une fréquentation faible durant le Plan de continuité d'activités. Des mesures commerciales ont, à ce titre, été mises en place pour les abonnés, avec la suspension des prélèvements d'avril, une mesure qui sera reconduite en mai. Il s'agit désormais de préparer le déconfinement et la planification de la reprise progressive de l'offre ainsi que la mise en place de mesures spécifiques dans les transports conformément aux annonces gouvernementales.

#### - **Le Plan de Reprise d'Activités (PRA) des services de la Métropole**

En prévision du 11 mai, date de fin du confinement annoncée le 13 mars, et dans le cadre de la Stratégie nationale de déconfinement présentée par le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale le 28 avril, la Métropole a engagé fin avril sa stratégie de reprise progressive de l'ensemble de son activité qui sera présentée au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail le 6 mai.

## **II. Une implication forte de la Métropole dans le soutien aux entreprises, aux associations et aux habitants du territoire**

Depuis le début du confinement, la Métropole s'est mobilisée, avec l'Agence Inspire Metz, afin d'accompagner au mieux les entreprises dans cette crise, de préserver l'ancrage d'activités économiques dans les 44 communes de la Métropole, de soutenir leur pérennité, les emplois et d'anticiper la relance après le confinement.

#### - **Fonds de solidarité "Résistance"**

Pour cela, aux côtés de la Région Grand Est, la Métropole a décidé de participer à hauteur de 500 000 euros au Fonds de solidarité régional "Résistance" qui offre un soutien au tissu économique et associatif (associations-employeuses, petites entreprises, artisans-commerçants de proximité, auto-entrepreneurs...). Ce fonds, abondés à hauteur de 44 millions d'euro (dont 1,7 million pour le territoire) permet un soutien sous forme d'avances de trésorerie remboursables dans un délai d'un an, voire plus en cas de difficulté, à hauteur de :

- De 5 000 à 10 000 € aux entreprises qui comptent jusqu'à 10 salariés.
- Jusqu'à 30 000€ pour les associations et les acteurs du secteur non-marchand.
- Un complément est possible via la « Prime d'activité » forfaitaire jusqu'à 5000 € pour aider les entreprises en fonctionnement dans un secteur d'activité jugé essentiel (chaîne agricole et agro-alimentaire ; produits de santé ; transport et logistique ; tourisme ; sport ; culture). Le forfait par salarié en activité a été fixé à 500 €.

L'instruction de ce fonds a été confiée à l'Agence Inspire Metz, avec le partenariat de France Active Lorraine pour les demandes des associations (au titre de son conventionnement avec Metz Métropole) et en lien étroit avec les chambres consulaires, les têtes de réseau économiques et les réseaux d'entreprises et d'associations métropolitaines. Le premier comité d'engagement s'est tenu le mardi 28 avril, permettant d'engager rapidement les premiers soutiens.

#### - **Aides fiscales aux entreprises**

La Métropole a également engagé des dispositifs d'aide aux entreprises complémentaires, sous forme d'aides fiscales :

- Report du Versement Mobilité (ex "Versement Transport"). Metz Métropole permet aux entreprises qui le demandent de solliciter le report de paiement pour trois mois de cette cotisation.
- Report du versement de la taxe locale de séjour à la Métropole par les hôteliers et acteurs du secteur touristique, due au titre du premier semestre 2020 afin d'alléger les problèmes de trésorerie du secteur. A ainsi été reporté au 31 octobre 2020 le versement :
  - Des taxes collectées du 1er janvier au 31 mars, à reverser initialement avant le 30 avril.
  - Des taxes collectées du 1er avril au 30 juin, à reverser initialement avant le 31 juillet.
- Demande d'un report, auprès Direction Départementale des Finances Publiques (DDFI), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) afin de soulager la trésorerie des entreprises du territoire.

#### - **Accompagnement des entreprises dans la crise**

Enfin, l'agence Inspire Metz, en lien avec services de la Métropole, a mis en place une cellule de crise afin de rester au plus près des acteurs économiques du territoire, de leur donner un maximum d'informations et de les accompagner dans leurs démarches, notamment dans leur accès aux dispositifs d'aide (Prêts Garantis par l'Etat, Prêts Rebonds et Atout, activité partielle, reports d'échéances, Fonds de solidarité national, Fonds régional de solidarité « Résistance » ...). Cet accompagnement vise l'ensemble des secteurs d'activités impactés par la crise (économie, tourisme et tourisme d'affaires).

#### - **Accompagnement des associations du territoire**

Afin de poursuivre l'accompagnement des structures associatives du territoire, la Métropole a reconduit dès à présent les subventions aux associations œuvrant au titre de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale. Ce sont ainsi 64 700 euros de subvention qui ont été octroyés le vendredi 29 avril sur les axes métropolitains prioritaires : médiation, prévention de la délinquance, accès aux droits, parcours de formation et insertion professionnelle...

#### - **Accompagnement des personnes les plus démunies**

Dans cette période difficile, la Métropole a par ailleurs renforcé ses services en direction des personnes fragiles afin de les accompagner durant cette crise sanitaire.

La Métropole a ainsi instauré une gratuité des droits de stationnement et de consommation de fluides (eau potable et électricité) sur les aires permanentes d'accueil des gens du voyage de Marly/Montigny-Lès-Metz et Metz Blida dès le 24 mars et pour toute la durée du confinement. En effet, les mesures liées au confinement rendant impossible le changement d'aire de stationnement, il était nécessaire d'accompagner les occupants de ces aires, dont

les activités professionnelles et les ressources financières sont fortement impactées par la crise.

Durant l'ensemble du confinement, afin d'aider les jeunes en difficulté, l'octroi d'aides au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes s'est également poursuivi, en lien avec la Mission Locale du Pays Messin, en charge de son secrétariat.

Enfin, les procédures d'organisation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ont été modifiées, en lien avec le Département de la Moselle qui porte la compétence pour les territoires hors Metz Métropole, afin de réaliser le paiement des aides attribuées et de traiter les situations d'urgence. Ce Fonds s'adresse en effet aux personnes et aux familles qui éprouvent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement, en raison de l'inadaptation de leurs ressources et de leurs conditions d'existence. L'organisation d'une permanence téléphonique par la Métropole a permis à l'ensemble des travailleurs sociaux et bénéficiaires de rester informés. Durant le confinement, des dossiers nécessitant un passage en Commission ont été préparés et pourront être examinés dès le mois de mai où les Commissions reprendront en visioconférence avec le Département. Dans le cadre du Pôle national de prévention des expulsions locatives de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, la Métropole effectue un travail d'estimation des risques de recrudescence des impayés locatifs liés aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

### **III. Une mobilisation continue de la Métropole dans la lutte contre le Covid-19 :**

L'action métropolitaine dans cette période de crise a consisté également en un travail en lien permanent avec les autres collectivités de la Région Grand Est, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat pour apporter les compétences et l'aide de Metz Métropole dans cette guerre sanitaire.

#### **- Distribution de masques**

Après le don de 48 000 masques à l'Agence Régionale de Santé intervenu en mars, la Métropole et l'ensemble des Communes Membres ont décidé de participer activement à la protection de la population par l'achat de masques.

Dans la perspective du déconfinement prévu le 11 mai, 230 000 masques textiles (masques aux normes AFNOR ; de catégorie 2 ; lavables 50 fois) ont été commandés par la Métropole pour l'ensemble de la population métropolitaine, y compris pour les enfants de 5 à 12 ans.

L'objectif est ainsi de doter, à travers une distribution organisée par les Communes avant le 11 mai, chaque habitant d'un masque afin d'amorcer leur protection, de pallier la carence du marché à court terme et d'assurer une égalité dans l'accès à une protection individuelle.

Cette commande groupée par l'intermédiaire de la Métropole a permis de simplifier le processus administratif et logistique de commande et d'unifier l'offre. Elle a été réalisée auprès d'une entreprise lyonnaise en raison d'une absence d'approvisionnement local possible au regard des volumes et des délais demandés.

Par ailleurs dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité et dans l'optique de la reprise, 20 000 masques chirurgicaux pour le personnel des Communes en activité ont été mis à la disposition des Maires le mercredi 22 avril.

En complément, l'atelier couture de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole a été mobilisé, dès le début du mois d'avril, afin de concevoir 500 masques (normes AFNOR 200) destinés aux personnels de Metz Métropole en vue du déconfinement.

#### - **Soutien à la production d'équipements de protection**

Dès le début de la crise, la Métropole a également assuré la coordination avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, par exemple via le relais de demandes de dons de masques auprès de l'Institut Lafayette et la mise en relation avec le CHR Metz-Thionville. Un échange a également été organisé entre la Métropole et le CHR Metz-Thionville sur l'organisation des déplacements des internes hospitaliers.

Au mois d'avril, la mobilisation de la Métropole s'est traduite par le soutien financier à trois initiatives du territoire :

- Décision d'octroi le lundi 20 avril d'une subvention de 5 000 euros à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz de l'Université de Lorraine pour la fabrication de visières de protection. L'ENIM a en effet rejoint le groupe "Visières57 - Shields Visieresolidaires Covid19 – Moselle", qui produit 2000 visières par semaine, distribuées gratuitement aux hôpitaux, EHPAD et structures d'aide à la personne du territoire. La subvention a permis l'achat de matières premières nécessaires à la production de 500 visières supplémentaires par semaine.
- Décision d'octroi le mercredi 22 avril d'une subvention de 5 000 euros à l'Université de Lorraine pour la participation de l'UPS DITEX au développement du prototype d'un respirateur en impression 3D. L'action fait l'objet d'une collaboration scientifique internationale entre Honoris United Université–Angleterre, l'Université Centrale de Tunisie et une société mosellane (Tech 3D Sarrebourg) spécialisée dans la fabrication de machines spéciales et intégrateur de robots industriels.
- Décision d'octroi le mercredi 28 avril d'une subvention de 1 600 euros à l'association GRAOULAB pour la réparation de la découpeuse laser utilisée pour la fabrication de visières de protection. En réponse à la situation sanitaire, un enseignant de l'IUT Génie Mécanique et Productique (GMP) de Metz et un Fab Manager du Graoulab se sont proposés pour réaliser des visières de protection pour les soignants en utilisant les découpeuses laser du département GMP. Les découpeuses laser ont permis de fabriquer plus de 700 visières.

#### **IV. Un engagement de la Métropole dans la préparation du l'après-crise et l'accompagnement des transitions**

##### **- Préparer la vie d'après**

La gestion de l'épidémie de COVID-19 en France a amené des bouleversements nombreux : fondamentaux de la société, échelles de valeurs, modes de production et de consommation, organisation des administrations et des entreprises, etc.

Ces transformations sont visibles aussi bien dans la société civile dont les codes ont changé, dans les organisations de travail qui ont dû s'adapter, qu'à l'échelle des individus qui ont eu à connaître une situation inédite, parfois difficile tant sur le plan personnel que professionnel.

La crise a également généré des nouveaux modèles économiques innovants pour répondre aux besoins des métropolitains. De nombreuses pistes de réflexion ont déjà été expérimentées ou sont émergentes dans le secteur économique en matière d'alimentation de proximité, de filières de distribution, d'aménagement numérique du territoire, d'autonomie énergétique, de digitalisation des entreprises ou de soutien aux startups sur des projets innovants.

Afin de préparer "la vie d'après", plusieurs enseignements de cette crise sont d'ores et déjà à dresser afin d'avoir une vision prospective et de préparer l'action publique métropolitaine à l'après-crise. C'est l'objet d'un travail lancé au sein de la Métropole au début du mois d'avril afin d'engager le territoire dans les transitions (environnementales, numériques, sociales...) dont la nécessité a été révélée ou accélérée par la crise.

Dans le secteur économique, l'Agence Inspire Metz entend ainsi, en lien avec la Métropole, inciter les entreprises à réfléchir à de nouveaux modes de fonctionnement, en correspondance avec les atouts et savoir-faire de la métropole messine : innovation technologique et organisationnelle, insertion, solidarité...

##### **- Tirer des opportunités de la crise**

Ce travail prospectif vient compléter les initiatives qu'il importe de mettre en place, dès à présent, pour tirer des opportunités de la crise épidémique. Ainsi une réflexion a été lancée sur la mise en œuvre de pistes cyclables provisoires au sein de la Métropole. La préparation du déconfinement est en effet l'occasion de repenser le partage de la voirie au profit des modes actifs comme le vélo, l'objectif étant d'éviter le retour au "tout voiture".

<b>ANNEXE : CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS AU SEIN DE METZ METROPOLE EN REPONSE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 AU COURS DU MOIS D'AVRIL 2020</b>
---

## **A. Période du lundi 30 mars au dimanche 5 avril**

### **Lundi 30 mars**

- Décision d'adaptation des horaires du réseau LE MET' à partir du mardi 31 mars, au regard des besoins du personnel soignant, et information des habitants par les réseaux sociaux.
  - o Organisation d'un départ supplémentaire du METTIS B tous les matins pour desservir l'hôpital de Mercy avant 6h (passage à l'arrêt République à 5h22).
- Information par le Président des Maires des Communes membres de la Métropole, par voie de conférence téléphonique, du point de situation de la gestion de crise et notamment :
  - o Point juridique sur le contenu de l'ordonnance du 1er avril 2020 relative au fonctionnement et à la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements.
  - o Point sur le plan de continuité des activités des services métropolitains.
  - o Point sur les dispositifs de soutien économiques.
  - o Point sur les recommandations de la Direction Générale de la Santé en matière de désinfection des voies publiques.
- Décision d'adopter les mesures RH suivantes en accompagnement du plan de continuité de l'activité et du plan de reprise :
  - o Recommandation d'une pose, par chaque agent à temps complet, d'au moins 4 jours de congés annuels sur la période du 6 au 30 avril 2020.
  - o Fermeture des services de la Métropole tous les vendredis après-midis, à compter du vendredi 03 avril et jusqu'à nouvel ordre. Pose de ces demi-journées en RTT par la Direction des Ressources Humaines pour tous les agents en bénéficiant.
  - o Possibilité de paiement, à titre exceptionnel, de 5 jours au maximum du compte épargne temps établi au 31 décembre 2020, à la demande des agents, en début d'année 2021.
  - o Mise en place d'une prime mensuelle exceptionnelle de 350€ bruts par mois pour les agents qui, tout au long de la période d'adaptation du service public à l'urgence sanitaire, auront :
    - été en contact direct avec des usagers de manière récurrente.
    - continué à exercer leur mission sur la voie publique ou en présentiel dans des conditions compliquées par la crise.

### **Mardi 31 mars**

- Information de l'ensemble des habitants, de l'existence de la plateforme <https://desbraspourtonassiette.wizi.farm>, qui met en relation les agriculteurs en recherche de main d'œuvre et les personnes disponibles.

### **Jeudi 2 avril :**

- Organisation par le Président, en lien avec le Vice-président Développement économique, d'une réunion téléphonique avec l'Agence Inspire Metz afin de présenter le Fonds régional de solidarité à destination des entreprises et les dispositifs d'ores et déjà existants de soutien à l'économie ; et de réfléchir aux besoins complémentaires en termes d'accompagnement du monde économique.
- Analyse des possibilités de reprise des activités des trois sites de GL Events.

### **Vendredi 3 avril :**

- Organisation d'une conférence de presse du Président par visioconférence portant notamment sur:
  - o Les dispositions prises pour une continuité des activités de la Métropole.
  - o Le point sur les services rendus à la population : notamment la collecte des déchets, les transports, le service public de l'eau...
  - o Le point sur les dispositifs en faveur des acteurs économiques.
- Information des habitants, par voie de communiqué de presse, à l'issue de la conférence de presse, des décisions suivantes :
  - o Suspension des prélèvements des abonnements du mois d'avril pour les abonnés du réseau Le Met et prolongation d'un mois pour les abonnements payés à l'avance.
  - o Participation de la Métropole au Fonds de solidarité régional "Résistance".
  - o Mise en place, dès le 15 avril prochain, d'un Comité d'Engagement, outil de soutien du monde agricole, des entreprises et des associations.
- Information des habitants, par les réseaux sociaux, de la mise en place d'une offre commerciale pour les abonnés du réseau LE MET':
  - o Prolongation d'un mois au terme de l'engagement des abonnements annuels payés au comptant et des abonnements mensuels d'avril.
  - o Suppression du prélèvement du mois d'avril pour les abonnements annuels en prélèvement automatique à terme échu et les abonnements permanents prélevés en début du mois. .
- Suite à la décision du Gouvernement d'équiper de masques les personnels de la fonction publique d'Etat en contact avec la population dès le lundi 6 avril :
  - o Lancement d'une commande de 20 000 masques destinés aux personnels des Communes de la Métropole.

### **Samedi 4 avril**

- Participation du Président à la visioconférence des membres de France urbaine afin d'échanger sur les mesures prises, dans les territoires, en réponse à la crise et de déterminer les demandes et points de vigilance à adresser au Gouvernement.

## **B. Période du lundi 6 avril au dimanche 12 avril**

### **Lundi 6 avril**

- En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle, mise en valeur, sur le site internet de Metz Métropole et sur les réseaux sociaux, de la plateforme <http://www.drive-fermier-moselle.fr>, permettant la mise en relation des producteurs et consommateurs.

### **Mardi 7 avril**

- Organisation d'une réunion des Membres du Bureau de Metz Métropole, par voie de conférence téléphonique, afin de faire un point de situation et envoi de plusieurs documents :
  - o Communiqué de presse d'Inspire Metz : "Inspire Metz aux côtés des entreprises de Metz Métropole" accompagné du document d'appui à l'activité économique.
  - o Avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à l'opportunité d'un nettoyage spécifique ou d'une désinfection de l'espace public.
  - o Tableaux de bord de suivi des activités opérationnelles de Metz Métropole.

### **Mercredi 8 avril**

- Reprise de l'activité d'une partie des personnels de l'Opéra-Théâtre (atelier couture) afin de concevoir des masques (normes AFNOR 200) destinés aux personnels de Metz Métropole.
- Décision de mise en place de nouveaux modes opératoires du Crématorium, à compter du lundi 13 avril, afin de se conformer à la note de la Direction Générale des Collectivités Locales en date du 2 avril 2020 :
  - o Organisation de temps de recueillement au sein du crématorium en présence de la famille restreinte à 5 personnes maximum.
  - o Organisation et positionnement des familles réalisés par l'équipe du crématorium afin de maintenir la distanciation sociale durant le temps de recueillement.
  - o Signature d'une attestation par la personne en charge des obsèques afin de garantir le respect de ces modalités.
- Lancement d'un travail sur "l'après-crise" confié à la Directrice Déléguée Prospective, Stratégie et Innovation Territoriale et la Directrice du Territoire Durable, afin de déterminer les enseignements de la crise et de réaliser une réflexion prospective sur l'action publique après-crise.
- Lancement d'un travail d'évaluation des conséquences budgétaires de la crise sanitaire tant en dépenses qu'en recettes et en fonctionnement et investissement. L'objectif est d'évaluer les éventuelles pertes de recettes, les dépenses supplémentaires pour répondre à la crise, les crédits redéployables car afférents à des activités qui n'auront pas lieu en raison de l'épidémie et d'évaluer les nouveaux volumes.

- Information des habitants, par voie de communiqué de presse, de dispositifs d'aide aux entreprises complémentaires sous forme d'aides fiscales :
  - o Report du Versement Mobilité.
  - o Report du versement de la taxe locale de séjour:
  - o Demande d'un report, auprès Direction Départementale des Finances Publiques (DDFI), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

### **Vendredi 10 avril**

- Suite à l'annonce gouvernementale de la prolongation du confinement, information de l'ensemble des habitants, par voie de communiqué de presse, de l'adaptation des modalités de collecte des déchets et rappel des dispositions déjà prises :
  - o Rappel de l'adaptation du service : suspension du ramassage des déchets recyclables en porte-à-porte, maintien de la collecte sur l'ensemble des points d'apport volontaire, fermeture des déchetteries et composteurs de quartier, suspension de l'enlèvement des encombrants, de la collecte des bornes à textile et de la mise à disposition de composteurs, maintien de l'ouverture de la plate-forme d'accueil et de valorisation des déchets pour les professionnels.
  - o Nouvelles consignes consistant à mettre les emballages recyclables dans le bac gris destiné aux ordures ménagères dans les cas où le stockage à domicile des déchets recyclables devient impossible pour les usagers. Les habitants sont informés que ces déchets recyclables seront exceptionnellement incinérés et alimenteront, en partie, le réseau de chaleur urbain.

### **Samedi 11 avril**

- Participation du Président à la visioconférence des membres de France urbaine afin d'échanger sur les mesures prises, dans les territoires, en réponse à la crise et de déterminer les demandes et points de vigilance à adresser au Gouvernement.

### **C. Période du lundi 13 avril au dimanche 19 avril**

#### **Mercredi 15 avril**

- Décision d'exonération du paiement à Metz Métropole du loyer relatifs aux espaces commerciaux du Centre Pompidou-Metz, durant la période de sa fermeture au public.

#### **Jeudi 16 avril :**

- Adaptation du texte du Plan de Continuité d'Activité, afin d'acter la reprise d'activité d'agents du pôle entretien/exploitation et du pôle études et travaux de la Direction de la Mobilité et des Espaces Publics (surveillants de travaux et équipes en charge du marquage) ; d'agents du pôle GEMAPI/Assainissement de la Direction du Cycle de l'Eau et de l'Énergie et d'agents du Plateau de Frescaty et du pôle Archéologie de la Direction de l'Aménagement afin d'accompagner la reprise du BTP. Cette reprise progressive du secteur du BTP s'accompagne de la mise en place de règles de sécurité spécifiques sur chantier, conformément aux recommandations nationales.

- Envoi d'un courrier aux Préfets de Département par les membres du Sillon Lorrain afin de défendre la filière horticole. Il est demandé aux Préfets d'autoriser tous les producteurs horticoles à vendre des plants ornementaux en vente directe dans le respect des règles de sécurité sanitaire, sous forme de « Drive ».
- Information des Conseillers Métropolitains de l'ensemble des décisions et actions engagées depuis le début du mois de mars, par envoi par voie de mail d'un rapport d'information, conformément aux obligations d'information fixées par l'ordonnance de 1er avril 2020.

### **Vendredi 17 avril**

- Lancement de la mise à jour du plan de reprise d'activité de la Métropole afin d'organiser, dans la mesure du possible, la reprise d'activité de l'ensemble des agents au sein des Directions à compter du lundi 11 mai en tenant compte :
  - o Des mesures de protection des personnels, des mesures de distanciation sociale, de l'organisation des espaces et équipements par Direction (bureaux individuels et partagés) et communs aux Directions (salles de convivialité, photocopieurs, voitures de services).
  - o Des équipements de télétravail.
  - o De l'absentéisme (maladie, quatorzaine, personnes vulnérables, garde d'enfant...).

### **Samedi 18 avril**

- Participation du Président à la visioconférence des membres de France urbaine afin d'échanger sur les mesures prises, dans les territoires, en réponse à la crise et de déterminer les demandes et points de vigilance à adresser au Gouvernement.
- Décision de proposer aux Communes de la métropole de commander un masque tissu par habitant par l'intermédiaire de la Métropole. Il est proposé de lancer une recherche auprès des fournisseurs certifiés et homologués et de recenser les besoins des Communes intéressées. La distribution se fera au niveau de chaque commune selon des modalités déterminées par elles. Les coûts seront refacturés ultérieurement aux communes.

### **D. Période du lundi 20 avril au dimanche 26 avril**

#### **Lundi 20 avril :**

- Lancement d'une commande, de 210 000 masques barrières "grand public adultes pour le compte des 44 communes de la Métropole. Ces masques, dont la distribution sera assurée par les communes, sont attendus pour la semaine précédant le 11 mai.
- Suite à la décision de la Préfecture d'accepter les déplacements individuels vers les déchetteries, décision d'engager l'ouverture de l'ensemble des déchetteries du territoire métropolitain à compter du lundi 27 avril aux jours et horaires habituels.

- Suite à la publication de normes nationales sur les centres de tri et l'acquisition d'équipements de protection individuelle pour les agents, décision de réouverture du centre de tri d'Haganis à compter du lundi 27 avril et rétablissement de l'activité de collecte sélective, suivant un plan prévisionnel en 3 phases soumis à une évaluation hebdomadaire.
- Décision de condamnation des bornes textiles, linges et chaussures à partir du 7 mai et jusqu'à la fin du mois de juin, le prestataire ne pouvant plus assurer le service et information des usagers par l'installation d'affiche. Collecte des bornes de manière exceptionnelle entre le 27 avril et le 7 mai.
- Redémarrage du chantier de la ZAE des deux fontaines à Metz à la Direction de la Mobilité et de l'Espace Public. La reprise de cinq nouveaux chantiers est prévue la semaine suivante, dès le lundi 27 avril.
- Décision d'octroi d'une subvention de 5 000 euros à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz de l'Université de Lorraine pour la fabrication de visières de protection permettant de répondre aux besoins des hôpitaux, EHPAD et structures d'aide à la personne du territoire.

### **Mardi 21 avril**

- Information par le Président des Maires des Communes membres de la Métropole, par voie de conférence téléphonique, du point de situation de la gestion de crise et notamment :
  - o Commande des masques : point de situation.
    - Masques chirurgicaux : modalités de distribution et d'emploi.
    - Masques en tissu : information sur la commande – modalités de financement et de distribution et informations sur les bénéficiaires.
  - o Situation sur la collecte, le traitement des déchets – les déchetteries.
  - o Point sur la reprise des chantiers publics.
  - o Point sur les dispositifs RH de crise dans la fonction publique (primes-congés).
  - o Point sur la préparation générale du déconfinement (fonctionnement des services de Metz Métropole, échanges sur le cas spécifique des écoles).
  - o Décision de commander des masques pour les enfants de moins de 10 ans.
- Lancement d'une commande de 26 000 masques enfants pour le compte des 44 communes de la Métropole. Ces masques, dont la distribution sera assurée par les communes, sont attendus pour la semaine précédant le 11 mai.

### **Mercredi 22 avril**

- Organisation d'une réunion de l'ensemble des directeurs de la Métropole (coordination des directions), par voie de conférence téléphonique, afin de faire le point sur les objectifs de la reprise d'activité et d'engager la rédaction du plan de reprise d'activité de la Métropole.

- Distribution gratuite de 20 000 masques chirurgicaux à destination du personnel communal aux Communes à la Direction des achats de Metz Métropole.
- Décision d'octroi d'une subvention de 5 000 euros à l'Université de Lorraine pour la participation de l'UPS DITEX au développement du prototype d'un respirateur en impression 3D à ventilation non invasive en pression positive.
- Lancement d'une réflexion sur la mise en œuvre de pistes cyclables provisoires au sein de la Métropole.

#### **Jeudi 23 avril :**

- Participation de la Directrice Générale à la visioconférence des Directeurs Généraux de France urbaine afin d'échanger sur les réflexions en cours dans les collectivités territoriales en matière de déconfinement.
- Information des entrepreneurs, par voie de communiqué de presse et des réseaux sociaux des contours du dispositif de soutien au tissu économique et associatif, via le fonds "résistance".
- Décision de mise en place de nouveaux modes opératoires du Crématorium, à compter du lundi 27 avril, dans le respect des dispositions légales en vigueur et dans le respect de la sécurité des personnels et des familles :
  - o Rétablissement des cérémonies d'hommage d'une durée de 30 minutes avec une capacité d'accueil de 20 personnes maximum.

#### **Samedi 25 avril**

- Participation du Président à la visioconférence des membres de France urbaine, en présence notamment du Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer, afin d'échanger sur la déconfinement.

#### **E. Période du lundi 27 avril au dimanche 3 mai**

#### **Lundi 27 avril :**

- Présentation aux organisations syndicales, par voie de conférence téléphonique, des principes généraux du Plan de Reprise d'Activité.
- Organisation d'un groupe de travail, commun à la Ville et à la Métropole afin de proposer un cadre commun sur les mesures organisationnelles et collectives et les protections individuelles dans le cadre du plan de reprise d'activités des services administratifs.
- Commande complémentaire de 36 000 masques chirurgicaux, gel hydro alcoolique (1000 litres) et lingettes désinfectantes pour les Communes ainsi que les organismes associés (AGURAM, ESAL, Moselle Aval, Centre Poinpidou-Metz, ... ).

- Reprise du chantier GEMAPI du ruisseau Saint-Pierre dans les communes de Peltre et de Chesny. La reprise progressive des chantiers d'assainissement et de GEMAPI sur le territoire de la Métropole est prévue d'ici fin avril-début mai, en lien avec la reprise de l'activité du BTP.

#### **Mardi 28 avril :**

- Organisation d'une réunion de l'ensemble des directeurs de la Métropole (coordination des directions), par voie de visioconférence, afin de faire le point sur les principes généraux de la reprise d'activité et les PRA des Directions.
- Organisation d'un Comité Technique comprenant deux points à l'ordre du jour :
  - o Point n° 1 : Mise en place d'une prime exceptionnelle dans le contexte de l'épidémie de covid-19.
  - o Point n° 2 : Gestion des congés annuels et des RTT pendant la période de confinement.
- Tenue du premier comité d'engagement du fonds "résistance".
- Décision d'octroi d'une subvention de 1 600 € à l'association GRAOULAB pour la réparation de la découpeuse laser utilisée pour la fabrication de visières de protection". Dans le cadre de la situation exceptionnelle du covid19, un enseignant de l'IUT et un Fab Manager du Graoulab se sont proposés pour réaliser des visières de protection pour les soignants en utilisant les découpeuses laser du département GMP. Les découpeuses laser ont permis de fabriquer plus de 700 visières.

#### **Mercredi 29 avril :**

- Reprise du chantier d'aménagement de la ZAC Pointe Sud sur le Plateau de Frescaty, en particulier les terrassements pour la mise à l'air libre du ruisseau de la Ramotte par l'entreprise COLAS.
- Décision d'octroi de six subventions, pour un financement total de 19 700 euros, pour participer à des actions portées par des porteurs de projets au titre de la politique de la ville.
- Décision d'octroi de cinq subventions, pour un financement total de 45 000 euros, pour participer à des actions portées par des porteurs de projets au titre de la cohésion sociale.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020, le Président de Metz Métropole a procédé à des virements entre chapitre afin de procéder à des commandes de masques, gels hydro alcooliques et autres produits afin d'assurer la sécurité sanitaire des agents et de la population. Concernant les masques, outre l'équipement des agents de la métropole, une commande a été faite pour le compte des communes membres et leur sera refacturée.

Les virements effectués sont les suivants :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	6068	Autres fournitures non stockées	719 100,00
65	657363	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	- 700 000,00
65	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	-19 100,00

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20200513-05-2020-DC3-DE

**Numéro de l'acte :** 05-2020-DC3  
**Date de décision :** mercredi 13 mai 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Rapports sur les diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de Covid-19  
**Classification :** 5.2 - Fonctionnement des assemblées  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/05/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20200513-05-2020-DC3-DE  
**Document principal :** 99\_DE-3.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-3 Annexes.pdf

**Historique :**

14/05/20 14:27	En cours de création	
14/05/20 14:28	En préparation	Catherine DELLES
18/05/20 08:56	Reçu	Catherine DELLES
18/05/20 08:56	En cours de transmission	
18/05/20 08:57	Transmis en Préfecture	
18/05/20 09:00	Accusé de réception reçu	